

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-6

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi vingt-cinq mars à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2024 qui a été adressée par mail le 20 mars 2024.

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Céline COLAS, Bertrand MONOT (8)

**Excusés** : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann PATULA donne pouvoir à Sylvie LEFEBVRE (2)

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Date de convocation** : 19/03/2024

**Nombre de membres présents** : 8

**Date de l'affichage** : 26/03/2024

**Nombre de membres votants** : 8 +2

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

**Objet : téléphonie mobile-programme New Deal-attribution d'une dotation départementale 2024**

Le dispositif New Deal de la téléphonie mobile est un programme porté par l'État permettant de déployer des équipements de téléphonie mobile pour couvrir les zones blanches ou grises, là où la couverture réseau est inexistante ou très difficile pour au moins 3 des 4 opérateurs leaders.

La commune est intervenue à plusieurs reprises auprès des services de l'Etat (saisine le 29 avril 2022, puis deux relances les 17 février et 28 juillet 2023) pour faire part des difficultés rencontrées sur Meussia et demander à bénéficier de l'installation d'un équipement permettant l'accès à un réseau mobile de qualité.

Dans un courrier en date du 22 mars 2024, la Préfecture nous informe que la commune de Meussia a été retenue dans le cadre de la dotation départementale 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

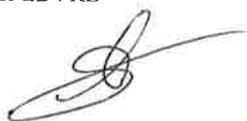
- **Confirme** sa volonté de pouvoir bénéficier de la dotation départementale 2024 au titre du programme New Deal afin de permettre le déploiement d'un équipement sur le territoire communal,
- **Autorise** le maire à signer tout document afférent à cette affaire.

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 25 mars 2024, pour expédition conforme.

**Délibération 39328-2024-6 adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Sylvie LEFEBVRE



Le Maire,  
Isabelle TISSOT

